



FORMULES D'INVITATIONS

MISE À JOUR AU 17 FÉVRIER 2024

FORMULE « ACCÈS LIBRE JEUNES FAMILLE PISCINE » NOUVEAU RÈGLEMENT

Chaque membre majeur, inscrit à l'année à une activité tennis, aquatique, fitness ou temporairement au tennis, à un stage de tennis ou un stage aquatique, bénéficie « d'accès libres Jeunes Famille à la piscine » pour inviter ses enfants ou petits enfants mineurs, jusqu'au 31 août de l'année en cours, et ce **seulement sur les plages horaires du planning réservées à cette formule et dénommées ainsi.**

Les invitations sont gratuites et limitées à une séance d'une heure par semaine par parent ou grand parent invitant et pour 2 enfants ou petits enfants au maximum.

Règles et/ou dispositions à respecter :

- Avant une première demande de ce type d'invitation, le membre invitant doit **obligatoirement se présenter au secrétariat** pour faire programmer sur son téléphone ou sur une carte spécifique « Invitation Jeunes famille » (payante de 5 €), la formule « **INVITATION JEUNES FAMILLES PISCINE – C** » qui lui permettra ensuite, pendant toute la saison, de réserver directement ses invitations et de pouvoir passer les contrôles d'accès sur nos portes, une fois ses réservations faites,
- **Les enfants et petits enfants sont placés sous l'entière responsabilité de leurs parents ou grands-parents qui devront obligatoirement être présents dans la piscine lors de cette formule d'accès libres,**
- Enfants ou petits-enfants **âgés de 6 à 18 ans** au jour de l'invitation, devant savoir nager,
- **Le membre invitant** vérifie sur le planning la disponibilité et le nombre de participants déjà inscrits (de 0 à 9 maximum) sur le créneau horaire spécifique désiré, **obligatoirement dénommé « Accès libre jeunes famille piscine 2024 »,**
- Il réserve directement sur le planning de son téléphone, sur le créneau horaire choisi, son nombre total de places sur la flèche prévue à cet effet, soit 2 ou 3 (en se comptant lui-même), puis il fait réserver deux fois,
- Les personnes ne se servant pas de leur téléphone devront obligatoirement passer ou téléphoner au secrétariat pour faire effectuer chacune de leur réservation et obtenir ainsi la mise à jour temporaire de leur carte d'accès spécifique,
- Une confirmation de la réservation est alors automatiquement adressée par l'application au membre invitant,
- L'accès aux installations se fait sur les portes avec contrôle d'accès par l'invitant (via son téléphone ou sa carte), accompagné de ses invités,
- **Accès au sauna strictement interdit,**
- Bonnet de bain et douche savonnée obligatoires avant d'entrer dans le bassin.

RAPPEL

FORMULE INVITATIONS « ACCÈS LIBRE ADULTES PISCINE & SAUNA »

Chaque membre majeur, **inscrit à l'année** à une activité tennis, aquatique, fitness ou temporairement à la saison au tennis, bénéficie de **5 invitations payantes** (à 10 € l'unité) **pour inviter une personne majeure** non membre du TCC, jusqu'au 31 août de l'année en cours.

Règles et/ou dispositions à respecter :

- Limitation à deux accès maximum **annuel** pour chaque invité, quelque soit le nombre de personnes invitantes,
- Le membre invitant vérifie sur le planning la disponibilité et le nombre de participants déjà inscrits sur le créneau horaire désiré, « Accès libre Piscine et Sauna », de 0 à 6,
- S'il se sert de son téléphone, il doit aller sur le Magasin de l'application HEITZFIT 4 pour acheter et payer en ligne ses invitations à la rubrique « Invitations Piscine » puis « Invitation adulte Piscine & Sauna » (10 € ou 20 € selon 1 ou 2 invités),
- **Il ne doit rien faire d'autre à ce moment sur son téléphone et surtout ne pas réserver directement pour lui-même,**
- Il doit ensuite obligatoirement, dans la foulée, soit passer au club, soit téléphoner au secrétariat (02 33 47 08 90) pendant les heures d'ouverture (à consulter sur le site internet) pour indiquer le nombre de ses invités et le créneau horaire choisi pour permettre au secrétariat d'effectuer les réservations multiples sur le planning,
- Les personnes ne se servant pas de leur téléphone devront obligatoirement passer au secrétariat pour faire les opérations de paiement sur place et faire effectuer leurs réservations multiples,
- Une confirmation de la réservation sera alors automatiquement adressée par l'application au membre invitant,
- L'accès aux installations se fera sur les portes avec contrôle d'accès par l'invitant (via son téléphone ou sa carte spécifique « Accès libre piscine & sauna ») accompagné de ses invités,
- Bonnet de bain et douche savonnée obligatoires avant d'entrer dans le bassin.